

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Suite à la convocation du 17 octobre 2023

le Conseil d'Administration s'est réuni le 23 octobre 2023

à 18 h 00 Salle du Conseil Municipal de la mairie déléguée d'Équeurdreville

sous la présidence de la vice-présidente, Valérie VARENNE

Présents :

Mme VARENNE , M. LEPOITTEVIN , Mme AMBROIS , Mme LE POITTEVIN , M. FRANCOISE , Mme GRUNEWALD , Mme VILLETTE (CFDT Retraités), M. LUCAS (FNATH), Mme COUSIN (Conscience Humanitaire), M. LEFEBVRE (Femmes), Mme THEVENY (UDAF), Mme THOMAS (La Chaudière)

Absents donnant procuration :

M. ARRIVE (mandataire : Mme VARENNE), Mme TAVARD (mandataire : M. LEPOITTEVIN), Mme HERY (mandataire : M. FRANCOISE), M. GERMAIN (Croix Rouge Française) (mandataire : Mme THEVENY), Mme PETITET (Société Saint Vincent de Paul) (mandataire : Mme THOMAS)

Secrétaire de séance : Isabelle VATINEL

N° DEL_2023_150

Accroissement temporaire d'activité

Vu le Code Général de la fonction Publique,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Afin d'assurer la continuité du service public, il paraît nécessaire de recourir à des agents contractuels.

Ceci étant exposé, les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décident :

- d'autoriser Monsieur le Président du CCAS ou son représentant à recruter, pour faire face à cet accroissement temporaire d'activité :

- 1 infirmier(ère) à temps non complet (17h30), rémunéré(e) par référence au cadre d'emploi des infirmiers territoriaux en soins généraux au sein de la direction des EHPAD

- de conclure les contrats correspondants et leurs avenants éventuels en fonction des besoins effectifs des services, renouvelables si nécessaire dans la limite d'un an sur une période de 18 mois.

- de mandater ces dépenses sur le budget principal du CCAS de l'exercice en cours.

**Pour le Président et par délégation,
La Directrice du C.C.A.S.,**

Isabelle VATINEL